

La Charte du Cercle de la Chambre

1. Le Cercle de la Chambre

Le Cercle de la Chambre est une prestation de la CCIG destinée aux dirigeants¹ d'entreprises² membres de la CCIG.

Le Cercle de la Chambre souhaite offrir à ses membres (les « Membres »), volontaires et enthousiastes, un lieu d'échanges, de collaboration, d'apprentissage et de réseautage à haut niveau.

Plus que la fonction que chaque Membre exerce dans son entreprise respective, c'est son expérience, ses valeurs humanistes, son goût pour le progrès individuel et collectif qui constituent les critères de recrutement. Afin d'enrichir l'expérience de chaque Membre, la diversité des parcours des Membres sera valorisée.

2. Les principes

Le Cercle de la Chambre et ses Membres, soucieux de l'impact de leur action collective, notamment en matière de durabilité et de transformation digitale, respectent et promeuvent les principes suivants :

- Echange et partage d'expérience entre les Membres
- Engagement, assiduité et contribution au débat
- Respect de la diversité des Membres,
- Respect de la confidentialité des informations échangées
- Bienveillance et solidarité entre les Membres

3. Les activités

Favorisant le développement des liens entre les Membres, le Cercle de la Chambre offre un programme d'activités, dans un cadre privilégié, dont la finalité est, entre autres : la création pour chacun d'un réseau d'affaires diversifié, local et de qualité ; la création d'opportunités de développement personnel et professionnel ; l'accès à des informations rares ou exclusives, enrichissant la créativité et les connaissances des Membres ; la sensibilisation aux problématiques sectorielles, économiques et internationales qui affectent les affaires des Membres.

Les activités ont lieu à la Maison de l'Economie, dans son nouvel Espace 4.4, ou « en ville », dans les locaux des intervenants, des animateurs ou des Membres.

¹ Ou aux membres de direction de grandes entreprises

² De plus de 6 collaborateurs